Valenciennois

LA VOIX DU NORD SAMEDI 11 MARS 2023

Une solution, enfin, pour les patients qui n'ont plus de docteur

Vous habitez dans l'une des 32 communes du Grand Denain et votre médecin traitant est débordé, ou peut-être n'avez-vous pas ou plus de docteur attitré... Désormais, plutôt que de surcharger les urgences, une solution locale existe pour se soigner sans (trop) attendre.

PAR VALÉRIE AUBERT

DENAISIS. Sur le territoire du Grand Denain et ses 32 communes, «on est dans la moyenne des médecins libéraux », note la directrice de l'hôpital de Denain Agnès Lyda-Truffier, avec (en 2020) 89 généralistes pour une population de 109 000 habitants.

une population de 109 000 habi-tants.
Mais à y regarder de plus près, la note est salée pour ces praticiens: chacun weille sur près de 1 300 patients, quand la moyenne na-tionale est à 800. Conséquence, les délais de prise de rendez-vous s'allongent. Et parmi ces docteurs, 55 ont plus de 55 ans. D'ici dix ans, peut-être davantage, ils seront partis en re-traite.

davantage, ils seront partis en retraite.
Et puis, par sur ce territoire, on
manque cruellement de spécialistes: dentistes. ophtalmologistes, dermatologues, etc.
Autre chiffre pas très rassurant
pour la santé globale de la population: 5.7% des plus de 17 ans
n'ont pas de médecin traitant.
Consequence: certains reonocent, ne se soignent pas, ou
alors tardivement, avec les effets
que l'on imagine côté retards de
diagnostic sur la prise en charge
des pathologies. Ou au contrait es
précipitent aux urgences et les se précipitent aux urgences et les encombrent.

La CPTS, la Communauté profes-sionnelle territoriale de santé, en partenariat avec le centre hospi-talier, a décidé de prendre le problème à bras-le-corps, en mettant en place une permanence pour

les soins non programmés. Ouverte depuis le 1se février, elle
fonctionne du lundi au vendredi
de 8 heures à 20 heures, le same
di de 8 heures à 12 heures.
Elle est accessible aux patients
dont le médecin ne peut les recevoir dans les 24 heures, aux patients sans médecin traitant; elle
concerne des soins ne présentant
pas de caractère d'urgence, mais
nécessitant une consultation
dans les 24 à 48 heures.
Attention, les renouvellements
d'ordonnance et les certificats
médicaux ne sont pas considérés
comme des soins non programmés. Enfin, pour en bénéficier, if
faut résider sur le territoire de la
CPTS (voir notre carte).

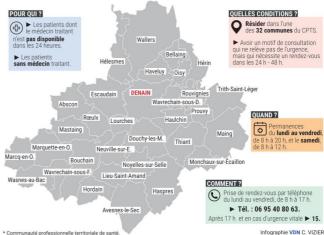
Autre chiffre pas très rassurant pour la santé globale de la population: 5,7 % des plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant.

Un rendez-vous téléphonique⁽¹⁾ doit être pris au préalable, parce que les médecins assurant ces consultations (ils sont douze volontaires), exercent dans leurs ca-binets respectifs. Donc inutile de chercher à se présenter spontané-ment pour consulter : il n'existe ment pour consulter: il n'existe d'ailleurs pas de lieu dédié. Une fois l'appel téléphonique pas-sé, un rendez-vous vous sera don-

né, au plus près de votre domi-cile.

1. Les rendez-vous sont pris du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, au 06 95 40 80 63.

Après 17 heures en semaine, le samedi après 12 heures et le dimanche, composez le 15, vous serez orienté vers un médecin. LES PERMANENCES DU CPTS* DU GRAND DENAIN





de notre dossier sur la désertification médicale dans le Hainaut en scan

En projet, Son ouverture au public est souhaitée pour la fin de une maison accueillera les patients de une maison accueillera les patients de une maison 12 heures à minuit du lundi au vendredi, de 12 heures à minuit le samedi et le dimanche. médicale de garde,

Nalidé par l'Agence Régionale de Santé

A terme, c'est là qu'auront lieu en journée les consultations pour les soins non programmés.

Ce projet de maison médicale de garde a été validé par l'Agence régionale de santé, en lien avec le centre hospitalier de Denain. Le montant des travaux est en le centre hospitalier.

Elle sera gérée par l'association des médecins de ville du Denaiss, en collaboration avec le Conseil de l'ordre des médecins.

En avril, devraient être lancés les travaux de construction de la future maison médicale de garde. Ce bâtiment de plain-pied verra le jour sur le site de l'hôpital de Denain, côté rue Roger-Salengro, à proxi-



La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)